

CLUB LIVE 100 TERMS AND CONDITIONS

Conditions générales du programme ZEPTER ClubLive100

I Définitions

1. Les définitions utilisées dans les présentes Conditions générales, à moins que les Conditions générales ne spécifient expressément le contraire ou que le contexte dans lequel elles sont utilisées ne l'exigent autrement, auront la signification suivante avec la réserve au point 2 ci-dessous:

ClubLive100 (plus loin: «Programme» ou «ClubLive100») - un programme de fidélité organisé par l'organisateur du programme pour les clients, dont le but est la vulgarisation et la promotion des produits, gratuitement et sur une base volontaire, offrant des privilèges à ses membres définis dans les présentes Termes et conditions.

Organisateur du programme (plus loin: «Arrangeur») - Zepter International Poland spółka z ograniczoną odpowiedzialnością, agissant conformément au droit polonais, avec son siège à Varsovie, (02-672), 37 Domaniewska Street, inscrit au registre des entrepreneurs de National Registre du tribunal (KRS), tenu par le tribunal de district de la capitale de Varsovie à Varsovie, XIII Division commerciale du registre national du tribunal sous le no. 0000107635, NIP 526-020-01-87, REGON 011524677, capital social 224.500 PLN, tél. + 48 (22) 565 84 84, +48 (22) 565 80 00, e-mail: info@zepter.com, site web: www.zepter.pl.

Membre - un client qui rejoint le programme conformément aux termes et conditions et règlements de la boutique Internet.

Boutique Internet (plus loin: «Boutique») - service et boutique Internet dirigés par l'Arrangeur sous l'adresse: www.zepter.com conformément au Règlement de la Boutique Internet disponible sur la page Web de la Boutique (plus loin: «Règlement de la Boutique»).

Prix Membre - Prix de Détail réduit, déterminé dans la Boutique pour chaque Produit acheté par un Membre dans la Boutique selon les conditions décrites dans le Règlement de la Boutique. Le prix membre ne

peut être combiné à aucune action marketing, sauf indication contraire claire de l'action marketing. Le prix membre ne peut être utilisé que de la manière spécifiée dans les conditions générales.

Action marketing - toute action marketing ou promotionnelle de l'Arrangeur, dédiée exclusivement ou également aux Membres, définissant des règles spécifiques de participation, y compris les règles de détermination du prix des Produits, et indiquant la durée de sa validité. Les actions de marketing ne se combinent pas avec le prix de membre, sauf si l'action de marketing indique clairement le contraire.

Conditions générales - les présentes conditions générales définissant les règles de fonctionnement du Programme, en particulier les obligations de ses Membres et de l'Arrangeur.

2. Les termes non définis au point 1 ci-dessus et indiqués en majuscule se réservent le sens qui leur est attribué par le Règlement de la Boutique.

II Conditions d'adhésion au Programme et règles de mise à jour des données personnelles

1. Un client souhaitant devenir membre peut rejoindre le programme en utilisant les outils disponibles sur le site Web de la boutique, en fournissant toutes les données demandées et en acceptant les présentes conditions générales. Au moment de terminer le processus d'inscription, un client rejoignant le programme obtient le statut de membre. Au même moment, un Membre reçoit - sur l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription - une confirmation de conclusion d'un contrat d'adhésion contenant les informations requises par la loi. Un Membre reçoit également les Conditions Générales en vigueur au moment de l'inscription. La confirmation de la conclusion d'un contrat d'adhésion est fixée sur un support durable sous forme de fichier PDF protégé et ne peut être modifiée que dans le cadre d'un règlement clair entre un Membre et l'Arrangeur.

2. Toutes les données divulguées par un membre lors de son adhésion au programme doivent être véridiques et complètes.
3. En cas de modification des données fournies afin de rejoindre le programme, un membre doit immédiatement effectuer un changement de données avec les outils disponibles dans le compte.
4. L'Arrangeur n'assume aucune responsabilité pour les conséquences éventuelles de la non-modification des données par un Membre. L'Arrangeur n'assume aucune responsabilité pour les effets de la communication de données fausses et incomplètes ou des données d'une autre personne par un Membre.

III Collecte et traitement des données personnelles

1. Le responsable du traitement des données personnelles en vertu de l'art. 4 point 7 du règlement est l'Arrangeur.
2. Les données personnelles des Membres seront traitées par l'Arrangeur selon les règles énoncées dans le Règlement de la Boutique et - compte tenu de la conclusion de l'accord d'adhésion au Programme - selon les règles énoncées dans la présente section.
3. Les données personnelles seront traitées conformément à l'art. 6 sec. 1 point b du règlement aux fins de la conclusion et de l'exécution de l'accord d'adhésion au programme et sera conservé jusqu'à la fin de l'accord.

IV Prix Membre

1. Un membre ClubLive100 a le droit d'acheter des produits dans la boutique au prix membre.
2. Un Membre achète les Produits sous ClubeLive100 selon les règles des Termes et Conditions uniquement pour son propre usage. Un Membre n'est pas autorisé à acheter les Produits en gros ni dans des circonstances telles que l'achat est lié à son activité lucrative, notamment en vue de procéder à une revente.

V Méthodes de communication au sein du programme

1. La communication entre l'Arrangeur et les Membres se fera exclusivement par e-mail, à l'adresse e-mail fournie par un Membre ou modifiée par lui au cours du Programme, conformément à la section II point 3. Dans le cas de l'Arrangeur, la communication se fera par voie électronique - email sur les adresses: info@zepter.fr.
2. L'Arrangeur fournira des informations relatives au Programme, y compris des informations relatives aux offres spéciales, invitations ou événements adressés au Membre, y compris l'utilisation de systèmes d'évocation automatisés.
3. Toutes les questions envoyées à l'Arrangeur par voie électronique recevront une réponse dans les 3 jours ouvrables, sous réserve de la section VI point 4.

VI Procédure de réclamation concernant le programme

1. L'Arrangeur est tenu d'exécuter correctement le contrat d'adhésion et est responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de celui-ci.
2. Les réclamations concernant le fonctionnement du ClubLive100, peuvent être signalées sous forme électronique - par courrier électronique envoyé à l'adresse: info@zepter.fr.
3. La réclamation doit contenir le nom de l'entreprise ou le nom et le prénom d'un membre qui formule la réclamation et une description exacte ou les raisons de la réclamation ainsi qu'une réclamation clairement exprimée. Les exigences de la phrase précédente - dans le cas d'un membre consommateur - ne sont qu'une forme de recommandation et leur omission n'affectera pas l'efficacité de la plainte déposée.
4. Les réclamations sont examinées par l'Arrangeur dans les 14 jours suivant leur soumission. Un membre sera informé de la décision de

l'arrangeur par e-mail ou de toute autre manière convenue avec un membre.

5. L'Arrangeur, selon l'art. 12 de la loi sur les droits des consommateurs du 30 mai 2014 (Dz.U. z 2014 r. Poz. 827) informe par la présente qu'un membre consommateur peut utiliser des moyens non judiciaires pour traiter les réclamations et poursuivre les réclamations. Des informations détaillées sur les procédures et les règles relatives à leur utilisation sont disponibles dans les locaux et sur les sites Web des entités locales - selon le lieu de domicile de chaque membre consommateur - dont le but statutaire est la protection des droits des consommateurs et - dans le cas des membres consommateurs domiciliés en France- en locaux et sur les sites Web des médiateurs des consommateurs de district (municipaux), des organisations sociales dont les tâches statutaires comprennent la protection des droits des consommateurs, les inspections provinciales de l'inspection du commerce et les adresses Internet suivantes Office de la concurrence et de la protection des consommateurs:

[Liste des directions départementales de la protection des populations \(DDPP\) et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations \(DDETSPP\) | economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)

Les membres consommateurs peuvent également utiliser la plate-forme Internet européenne pour traiter les litiges en ligne comme moyen non judiciaire de traiter les litiges et de faire valoir leurs droits. La plateforme est disponible à l'adresse: <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

VII Résiliation du contrat d'adhésion et responsabilité

1. Un membre peut démissionner de son adhésion à ClubLive100 à tout moment, en faisant la déclaration, ce qui équivaut à la résiliation du contrat d'adhésion. La déclaration de résiliation du Membre prend effet au moment où cette déclaration parvient à l'Arrangeur de manière à ce que l'Arrangeur puisse se familiariser avec son contenu (jour de la solution). Pour l'efficacité de la déclaration, il suffit de l'envoyer à l'Arrangeur par voie électronique par courrier électronique à: info@zepter.fr. En cas de

résiliation du contrat d'adhésion, avec le jour de la solution, un Membre perd le droit d'utiliser le Prix Membre.

2. L'accord d'adhésion au Programme prend fin automatiquement au moment de la perte par un Membre du statut de Client conformément au Règlement de la Boutique Internet.

3. Pour des raisons importantes, l'Arrangeur peut - sans préjudice des autres droits dont jouit l'Arrangeur dans un tel cas conformément aux règles de droit - résilier un accord d'adhésion au Programme avec un Membre avec effet immédiat. Pour des raisons importantes, évoquées dans la phrase précédente, il est considéré comme toute action entraînant une violation des règles de droit, de la réputation de l'Arrangeur et une violation odorante des dispositions du Règlement de la Boutique conformément aux dispositions du Règlement du Boutique ou les conditions générales, telles que la spécification de fausses données personnelles, des données personnelles incomplètes ou des données personnelles d'une autre personne ou l'achat des produits dans la boutique au prix de vente en gros ou dans des circonstances telles que l'achat effectué par un membre est liée à son activité lucrative, notamment pour faire une revente. La déclaration de résiliation de l'arrangeur prend effet au moment où cette déclaration parvient à un membre de telle sorte qu'un membre puisse se familiariser avec son contenu (jour de la solution). La déclaration de résiliation doit être soumise sous forme électronique à l'adresse e-mail d'un membre, en indiquant les raisons de la résiliation du contrat d'adhésion au ClubLive100. Un Membre peut faire appel de la notification de résiliation dans les 7 jours suivant la réception de la notification en envoyant une déclaration contenant la justification par e-mail aux adresses: info@zepter.com. Pour l'efficacité de l'appel, il doit être envoyé avant l'expiration de ce délai. L'appel sera examiné par l'Arrangeur dans les 7 jours suivant sa réception par l'Arrangeur. Un membre sera informé de la décision de l'arrangeur par e-mail. En cas de prise en compte de l'appel d'un Membre, l'Arrangeur révoque une déclaration de résiliation du contrat d'adhésion au ClubLive100 et rétablit à un Membre le statut de Membre.

4. En cas de résiliation, visée au point 3 ci-dessus, un Membre - avec le jour de la solution - perd le droit au Prix Membre.

5. L'Arrangeur n'assume aucune responsabilité pour:

- a. incompatible avec la loi ou l'utilisation des Conditions Générales par un Membre du Programme, ou pour toutes conséquences qui en découlent,
- b. mettre à disposition par un Membre à des tiers le nom d'utilisateur et le mot de passe utilisés par lui pour se connecter à un Compte,
- c. fournir un identifiant, un mot de passe ou des données aux personnes autorisées en vertu des dispositions légales applicables,
- d. absence de transmission de données ou de vitesse de transmission de données en raison de limitations techniques et des types de connexions de transmission utilisées par un membre,
- e. toute perturbation du bon fonctionnement du Programme causée par un cas de force majeure.

VIII Retrait du contrat d'adhésion du ClubLive100

1. Un Membre Consommateur a le droit de se retirer d'un accord d'adhésion à ClubLive100 - sans donner de raison et sans encourir de frais - dans les 14 jours à compter de la date d'achèvement de la procédure d'inscription, en faisant une déclaration à l'Arrangeur par voie électronique sur adresse e-mail: info@zepter.fr. Afin de préserver la durée décrite ci-dessus, un Membre Consommateur doit envoyer le relevé avant son expiration. L'Arrangeur enverra au Membre Consommateur une confirmation de réception de la déclaration de rétractation sur un support durable sous forme de fichier PDF protégé.

2. Afin de faire une déclaration mentionnée au point 1 ci-dessus, un Membre Consommateur peut utiliser le formulaire inclus dans la pièce jointe no. 1 selon l'article par L221-28 du code de la consommation du Code de la Consommation à la loi sur les droits des consommateurs du 30 mai 2014 ou le formulaire inséré ci-dessous mais ce n'est pas obligatoire.

3. En cas de retrait d'un contrat d'adhésion, le contrat est considéré comme nul et le Membre Consommateur perd le droit aux avantages du

Programme, y compris ceux qu'il n'a pas encore utilisés, ainsi que ceux qu'il a déjà utilisés.

IX Modification des conditions générales

1. Les Conditions générales peuvent être modifiées par l'Arrangeur à tout moment afin d'assurer un fonctionnement sûr de ClubLive100, y compris la prévention de la fraude, l'octroi d'avantages supplémentaires aux Membres ou l'extension de fonctionnalités existantes ou l'introduction de nouvelles fonctionnalités du Programme. En outre, l'Arrangeur peut modifier les Conditions Générales en cas de changements ou d'introduction d'une nouvelle législation relative à l'activité commerciale de l'Arrangeur. Chaque Membre sera informé des modifications immédiatement par e-mail, au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur des modifications. L'Arrangeur informera également des modifications sur le site Internet de la Boutique. Les modifications des conditions générales, sous réserve du point 2 ci-dessous, sont effectives après 30 jours à compter de la date de notification à un membre à leur sujet. Les modifications sont considérées comme acceptées par un membre, si dans les 30 jours suivant la notification, un membre ne sort pas de ClubLive100. Dans les 30 jours suivant la notification des modifications, un membre est autorisé à utiliser les conditions générales dans le libellé actuel.

2. Les modifications des Conditions Générales résultant de la nécessité d'adapter les dispositions des Conditions Générales aux dispositions impératives de la loi entreront en vigueur à la date d'entrée en vigueur des dispositions ci-dessus, mais l'Arrangeur s'efforcera de conserver la date de notification des modifications prévue au point 1 ci-dessus. Les modifications sont considérées comme acceptées par un membre si jusqu'à la veille du jour de l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées, un membre ne sort pas de ClubLive100.

3. L'Arrangeur se réserve le droit, dans les cas mentionnés au point 4 ci-dessous, de suspendre ou de mettre fin au Programme. Les membres seront immédiatement informés de toute décision de ce type par e-mail, au moins 30 jours avant la suspension ou la fin du programme. À propos de la suspension ou de la fin du Programme, l'Arrangeur informera également sur le site Web de la Boutique. Les membres peuvent acheter

des produits au prix membre jusqu'à la période prescrite dans l'avis comme date de suspension ou de fin du programme.

4. L'Arrangeur peut suspendre ou mettre fin au Programme en cas de:

a. perte d'intérêts pour nos offres,

b. ne pas atteindre les objectifs pour lesquels le programme a été créé.

X Dispositions finales

Droit applicable : Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents.

Traitement des réclamations : Pour toute réclamation vous pouvez contacter le service clientèle aux coordonnées mentionnées à l'Article 10 des présentes conditions.

Notre entreprise adhère au Code Déontologique de la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance).

Vous rencontrez un problème avec une commande

: <http://www.fevad.com/mediation>

Médiation des litiges de consommation : Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, Zepter France, 1 Square Pétrarque, 75119 Paris, France; adhère au Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) dont les coordonnées sont les suivantes : 60 Rue La Boétie – 75008 Paris – <http://www.mediateurfevad.fr>

Vous pouvez recourir au service de médiation pour les litiges de consommation liés à une commande effectuée auprès sur www.zepter.fr. Conformément aux règles applicables à la médiation, tout litige de consommation doit être confié préalablement par écrit au Service Consommateur Zepter France(1 Square Pétrarque, 75119 Paris, France).

Après démarche préalable écrite des consommateurs vis-à-vis de FNAC, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur

: <http://www.mediateurfevad.fr/index.php/espace-consommateur/>

Plateforme de Règlement en Ligne des Litiges : Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant

: <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

2. Pour les questions non couvertes par les présentes Conditions générales, les règles de droit en vigueur sur le territoire de la Pologne seront applicables, sous réserve que les règles de droit impératives soient en vigueur sur le territoire du domicile des membres consommateurs qui sera en vigueur.

3. Tout litige découlant du présent Règlement ou lié à celui-ci sera tranché par le tribunal général du siège de l'Arrangeur, sous réserve des litiges avec un Membre Consommateur qui seront tranchés par le tribunal du lieu d'un Domicile du Membre Consommateur ou autre tribunal proprement dit selon les règles de droit en vigueur au lieu de domicile du Membre Consommateur et choisi par un Membre Consommateur.

Formulaire de rétractation

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre commande passée sur zepter.fr – sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables.

A l'attention ZEPTER FRANCE – service clientèle – 1, Square Pétrarque,
75116 Paris

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien / pour la présentation de service(*) ci-dessous :

Commandé le / Reçu le
..... (*)

Numéro de la commande :

Nom du/des consommateur(s) :

Adresse du/des consommateur(s) :

Signature du/des consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile